

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 18 juillet 2018, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-18/B-00218 et D08-01-18/B-00219  
**Propriétaire(s) :** John et Theresa Bray  
**Emplacement :** 2518, (2440 et 2502), chemin Devine  
**Quartier :** 19 - Cumberland  
**Description officielle :** lot 26, concession 5, Cumberland  
**Zonage :** RU  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds vacant en trois parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots aux fins d'aménagement résidentiel. Il est projeté de construire deux maisons isolées, une sur chacune des deux parcelles proposées.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Lot	Adresse municipale
B-00218	62 m	175 m	1,09 ha	1	2440, chemin Devine
B-00219	100 m	195 m	1,90 ha	2	2502, chemin Devine

Le terrain conservé est indiqué sur le croquis. Il aura une façade de 162 mètres sur le chemin Devine et une superficie de 32 hectares. Son adresse municipale est le 2518 chemin Devine.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.